Résumé non technique

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR7200737

" Le Boudouyssou "

NATURA 2000

Le présent document fait la synthèse des travaux d'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Le Boudouyssou». L'objectif est de vulgariser la démarche Natura 2000 mise en place ainsi que les résultats obtenus, puis les recommandations de gestion du DOCOB.

Natura 2000 en bref…

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.
Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive *« Oiseaux »* de 1979, son application conduit à la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- la directive *« Habitats »* de 1992, son application conduit à la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Ces directives imposent aux Etats membres de désigner les sites naturels d'importance communautaire (SIC) présents sur leur territoire et d'y établir les mesures nécessaires pour assurer le maintien des habitats et des espèces animales et végétales dans un bon état de conservation.
Le réseau abrite 1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares (MEDDTL, novembre 2011). Chaque site est caractérisé par la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il importe de maintenir en bon état de conservation.

Le DOCument d'Objectifs (DOCOB) :

L'état français a choisi de mettre en place le réseau Natura 2000 par voie contractuelle. Il prévoit, à cet effet, l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000.
Ce document est réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il décrit l'état initial du site (diagnostics écologique et socio-économique), définit les enjeux et objectifs de gestion et les traduit en mesures afin de maintenir ou de rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Les outils Natura 2000 :

La mise en œuvre des propositions de gestion du DOCOB d'un site repose sur l'adhésion volontaire des différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, associations ...) à l'un des outils contractuels mis à leur disposition. Il en existe trois : les mesures agro-environnementales territorialisées, les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000. Ces deux derniers nous intéresseront dans ce dossier, les mesures agro-environnementales étant en cours de révision.

- Le contrat Natura 2000 est un contrat rémunéré proposé aux particuliers pour la gestion des milieux naturels des sites Natura 2000. Un catalogue d'actions répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et les modalités de mise en œuvre à respecter. Le contractant s'emploie à respecter ces conditions pour une durée de cinq ans. La rémunération du contractant, co-financée par l'Etat français et l'Union européenne, est versée par l'Agence de Service et de Paiement.

- Une charte, prévue par la loi sur le développement des territoires ruraux (Loi DTR, 2005), fait partie intégrante du document d'objectif. C'est un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Identifiant les « bonnes pratiques », elle peut être assimilée à un guide de

bonne conduite mais ne donne pas lieu à contrepartie financière. Des exonérations fiscales et certaines aides publiques sont cependant possibles.

Le Comité de PILotage (COPIL) :

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage local. Cette instance, créée par arrêté préfectoral, rassemble les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures intercommunales, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, des propriétaires et usagers, des gestionnaires ainsi que des experts scientifiques.

Le COPIL est l'organe central du processus de concertation, il participe aux différentes étapes d'élaboration du DOCOB, définit avec l'opérateur l'organisation et le calendrier de travail, examine, amende et entérine les orientations prises et le document produits à chaque étape de restitution des données.

L'opérateur du site Natura 2000 de Le Boudouyssou est l'Office National des Forêts. Le comité valide le DOCOB une fois terminé et est chargé par la suite de sa mise en œuvre, avec l'appui d'une structure animatrice.

I. Présentation du site du Boudouyssou:

Le site du « Boudouyssou » est désigné au titre de la Directive « Habitats », il s'étend sur trois départements et deux régions administratives, sur environ 236ha au niveau d'une vallée agricole, dominée par les grandes cultures (blé, maïs, tournesol...). A l'origine, ce cours d'eau a été intégré au réseau Natura 2000 car il accueillait le Vison d'Europe, mammifère considéré comme le plus menacé d'Europe. La Bouvière, le Toxostome et l'Ecrevisse à pattes blanches étaient les autres espèces inscrites au Formulaire Standard de Données.

La campagne d'inventaire a mis en évidence une nette dégradation des habitats de ces espèces qui a conduit vraisemblablement à leur disparition sur ce site. Toutefois, **deux nouvelles espèces** inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore ont été découvertes. Leur présence fait émerger de nouveaux enjeux de conservation auxquels le Site Natura 2000 du « Boudouyssou » devra répondre. Il s'agit :

- **Chabot commun** (*Cottus gobio*) : Petit poisson d'eau douce, il affectionne les petits cours d'eau à fond rocailleux.. Deux petites populations (21 individus au total) ont été découvertes sur le site.

- **Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Petite libellule d'eaux vives avec des berges ensoleillées. Elle a besoin d'eau de relative bonne qualité pour être présente. Sur 30 Km de linéaire (la totalité du site), seulement 1 individu a été capturé sur le site.

De par la nature fortement anthropisée du site, aucun habitat assimilable à des habitats naturels n'a pu être identifié ou uniquement sous forme relictuelle (surface inférieure à 50m²). L'enjeu va donc consister à **restaurer les habitats d'espèces encore présentes.**

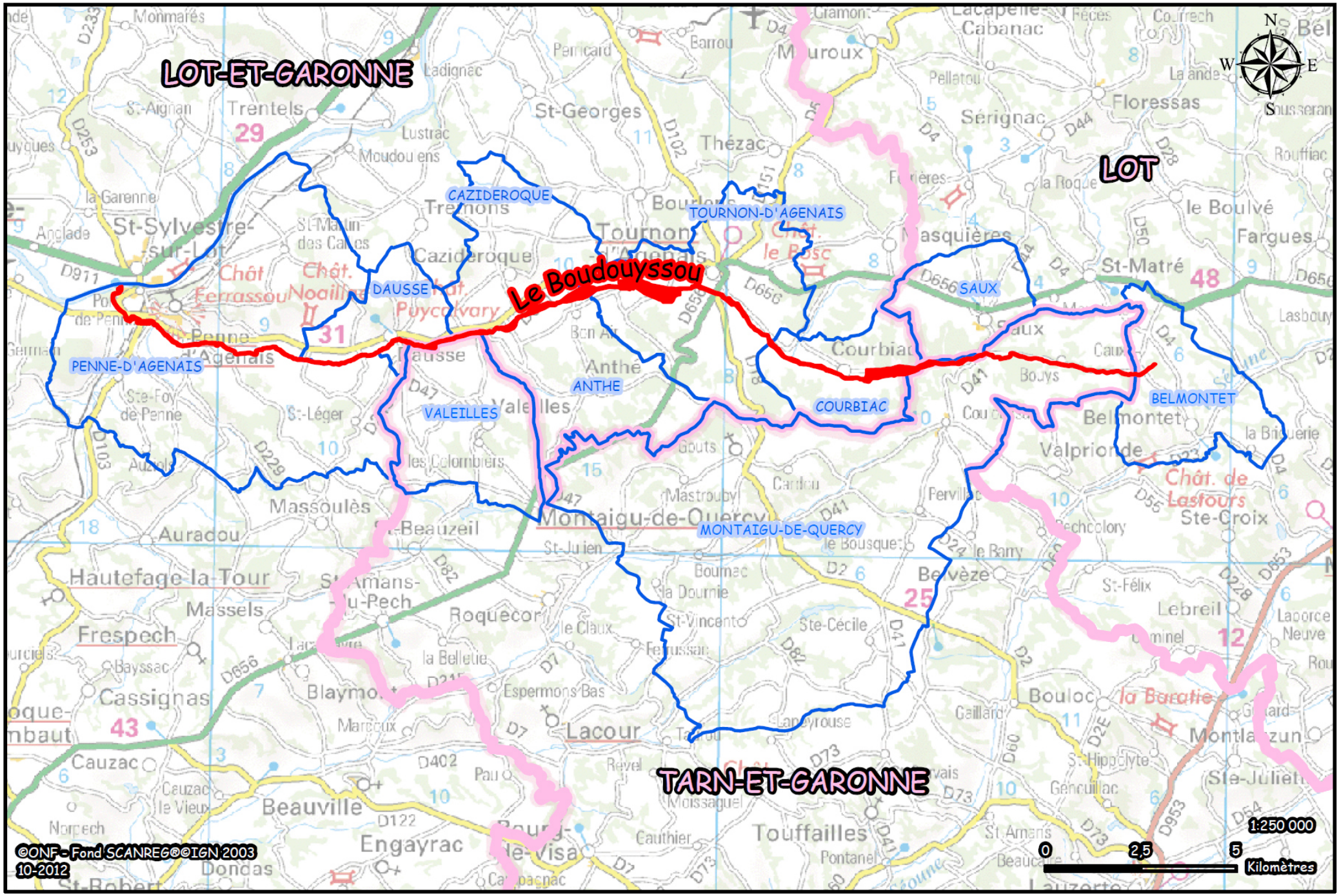
LOT-ET-GARONNE
LOT
TARN-ET-GARONNE
Le Boudouyssou
CAZIDEROQUE
TOURNON-D'AGENAIS
DAUSSE
SAUX
PENNE-D'AGENAIS
ANTHE
VALEILLES
COURBIAC
BELMONTET
MONTAIGU-DE-QUERCY
N
S
E
W
1:250 000
0
2,5
5
Kilomètres
©ONF - Fond SCANREG®©IGN 2003
10-2012

II. Principaux facteurs limitants pour la biodiversité

La forte anthropisation des milieux du site Natura 2000 du Boudouyssou a considérablement modifié les habitats présents. Les cultures viennent à quelques mètres du ruisseau au détriment des ripisylves. Les nombreux pompages influencent le débit de ce ruisseau qui est à sec en période sèche sur une bonne partie de son parcours. Si l'on extrait les habitats trop fortement anthropisés, le site est réduit à une surface de 58 ha (lit mineur+ripisylve), dans laquelle les habitats d'intérêt communautaire sont absents.

Les diagnostics biologique et socio-économique ont fait ressortir plusieurs facteurs ayant un impact sur la conservation du milieu :

- Les opérations de rectification réalisées sur l'intégralité du cours du Boudouyssou. En plus des conséquences en termes de perte de capacité d'accueil du milieu, d'homogénéisation des habitats et d'érosion, ces travaux favorisent les phénomènes dits de « perte karstiques » par infiltration dans le substratum calcaire alors affleurant.
- Le drainage du fond de vallée mis en œuvre en particulier lors des opérations de remembrement (suppression du bocage + ripisylve) ont favorisé la céréaliculture mais ont également entraîné un assèchement des zones humides qui jalonnaient le cours d'eau (prairie reconverties en terres arables). Comme partout ailleurs, ces zones humides permettaient de réguler les débits estivaux et hivernaux. L'ensemble des aménagements a intensifié les situations de crise que ce soit en période de crue ou d'étiage.
- La présence de nombreux obstacles sur le Boudouyssou (49 ponts et 35 seuils) et de nombreux plans d'eau, tels que les lacs collinaires situés majoritairement en tête de bassin versant, conjugués à l'irrégularité des précipitations de ces dernières années accentuent les étiages, voir entraînent l'assèchement du Boudouyssou sur la zone amont non réalimentée.
- Des facteurs limitants d'origine naturelle ont également été inventoriés. Le caractère incrustant de l'eau liée à l'omniprésence du calcaire et à la faible profondeur des sols provoque des dépôts calcaires sur l'intégralité des supports tendant à uniformiser les habitats et réduire les surfaces de frayère.

III. Objectifs de conservation

Les objectifs généraux sont déclinés spécifiquement pour le site et découlent des enjeux identifiés précédemment. Ils entrent dans la logique de conservation énoncée par la Directive Habitats ; les objectifs de gestion durable sont alors proposés :

A) Améliorer la physionomie du Boudouyssou

Suite à l'artificialisation du milieu pour l'installation des grandes cultures, le cours d'eau a subi de fortes atteintes en lien avec un recalibrage de son lit mineur. Cette forte atteinte a été observée de façon quasi ininterrompue de l'Amont vers l'Aval. L'objectif est alors de recréer des méandres, de travailler sur la végétation aquatique et rivulaire pour améliorer la qualité des habitats aquatiques pour la faune. Cet objectif devra impérativement se faire en cohérence avec ceux de préservation des espèces.

B) Améliorer l'occupation du sol à proximité du cours d'eau puis sur l'ensemble du bassin versant

Dans le cadre du DOCOB, il serait opportun d'aider l'agriculture locale à réorienter son système vers une production de prairie fourragère. Ces prairies ont l'intérêt de fournir du fourrage de qualité pour le bétail (se substituant ainsi au maïs) et également de créer un habitat favorable pour bon nombre d'espèces (oiseaux, insectes, flores…). Les prélèvements d'eau sont également beaucoup moins conséquents et permettent de limiter considérablement l'impact sur le régime hydrique du cours d'eau. Il s'agit donc d'un objectif primordial si on souhaite restaurer une partie des fonctionnalités écologiques du Boudouyssou.

C) Mettre en place une logique de communication

Structuration de la démarche de diffusion des connaissances sur le site. Il n'y aura pas de réelle restauration du site sans adhésion des acteurs locaux. Cela passe par une démarche de sensibilisation aux enjeux de conservation du site. Le Syndicat de rivière pourrait alors être un acteur important dans cette démarche de par son ancrage dans le territoire. Les supports de communication pourraient être des lettres d'informations, les bulletins municipaux, le site Internet.

IV. Programme d'actions

Pour répondre aux différents objectifs opérationnels, des propositions d'actions émergent. Ces actions de restauration sont déterminées pour restaurer le bon état de la biodiversité dans ce contexte. Dans le cas du Boudouyssou, il s'agit d'une liste d'actions idéalement à mettre en œuvre en se référant au cahier des charges des circulaires. La localisation sur le site nécessitera un diagnostic de terrain ainsi que l'expertise d'entrepreneurs en génie écologique afin de les chiffrer.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels Pistes d'actions	Actions	Type	Référence contrat	Espèces concernées	Activités humaines concernées
A. Améliorer la physionomie du Boudouyssou	**A1) Tendre vers une physionomie "naturelle" du cours d'eau**	A1.1 Améliorer la morphologie (diversification des écoulements...) du cours d'eau	Ni-Ni	A32316P	Chabot commun : 1163	Syndicat de rivière Propriétaires
	A2) Lutter contre les espèces invasives	A2.1 Limiter les atteintes portées par le Buddleia, le Bambou… Robiniers Faux-Accacia et les Peupliers hybrides		A32320P et R		
	A3) Agir sur la végétation rivulaire afin de favoriser le développement des macrophytes aquatiques	A3.1 Pratiquer des méthodes douces d'entretien de la ripisylve		A32311P et R		
B. Améliorer l'occupation du sol à proximité cours d'eau	**B1) Augmenter la part de prairie**	B1.1 Aller vers une reconversion progressive des parcelles de céréales en prairies pâturées /prairies de fauche	MAET	*N.B. : Dispositif en cours de réforme*	Agrion de mercure : 1044	Agriculture
	B2) Améliorer le maillage de haies	B2.1 Restaurer et entretenir le bocage				
C. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation	**C1) Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appréhension du patrimoine naturel**	C1.1 Transmission des éléments du DOCOB via une plateforme de téléchargement	HC	HC	/	Toutes
		C1.2 Réaliser une plaquette sur les espèces invasives				

<u>Orientations pour les MAET :</u> *Dans l'attente de la réforme de 2014*

B1.1 Aller vers une reconversion progressive des parcelles de céréales en prairies pâturées /prairies de fauche :

La Reconversion des Terres Arables (RTA) est une mesure agri-environnementale. Elle permet d'aider les agriculteurs qui souhaitent remettre une surface cultivée en prairie.. Pour le Boudouyssou, cette mesure est particulièrement adaptée car elle permettrait de limiter la pollution par les intrants d'origines agricoles, les prélèvements d'eau et également de créer des habitats potentiellement éligibles à l'Annexe 1 de la Directive habitat (exemple : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude).

B2.1 Restaurer et entretenir le bocage

Les haies champêtres constituent un maillage qui accueille une flore et une faune remarquables, et servent de corridors écologiques à nombre d'entres elles (amphibiens, chauve-souris). Restaurer et préserver leur qualité écologique est donc essentiel car cela concerne à la fois la lutte contre les inondations, l'érosion et également l'installation d'habitats naturels d'intérêt écologique. Les services rendus à l'agriculteur sont également non négligeables : réservoir de prédateurs des ravageurs, effet brise-vent…

Pour ces deux mesures, l'effort à entreprendre est considérable si l'on souhaite atteindre ces objectifs de restauration. Elle impose une implication locale et la mise à disposition de moyens adéquats par les pouvoirs publics.

Charte Natura 2000 :

Cet outil vient, en complément des contrats, renforcer la dynamique de conservation du milieu naturel sur le territoire en permettant aux propriétaires qui ont déjà fait des actions de génie écologique, d'accéder à la signature d'une charte afin de reconnaître officiellement ces efforts pour la protection de la nature. Sur ce site, l'effort de restauration est trop important pour se contenter de signature de charte car la restauration du milieu devra passer par des travaux de génie écologique d'ampleurs. L'outil charte est donc, pour l'instant, inapproprié sur ce site. Le choix est donc fait de reporter la rédaction de la charte à la phase animation.

Le Boudouyssou vu du Penne d'Agenais. ONF. 2012